

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. HUGUET Patrick, Maire du 3^e arrondissement : On s'était posé la question lors du Conseil du 3^e arrondissement, de la pertinence de créer cette commission au niveau de la Ville, puisqu'il semblerait que d'après la loi du 11 février 2005, ce soit la Communauté urbaine qui soit la collectivité la plus pertinente pour que soit créée cette commission. Mais, je pense que si vous présentez ce dossier, c'est que vous avez dû vérifier et que nous pouvons le passer dans cette séance et nous le voterons donc.

Cela dit, quelques remarques sur le fait que durant ce mandat, où vous venez de nous vanter toutes les actions importantes de la Ville, quels que soient les domaines. En fait, sur l'accessibilité, vous avez peu dit, parce qu'en fait, il n'y a pas grand-chose qui ait marqué votre mandat, pour ce qui concerne l'accessibilité des handicapés.

Il faut rappeler quand même que tous les mandats depuis longtemps, sauf le vôtre, ont été marqués par des actions importantes : l'accessibilité des mairies, c'était dans le mandat de Michel Noir ; la mise en accessibilité de l'Auditorium, du Théâtre du 8^e, du Palais Saint-Pierre, c'était le mandat de Raymond Barre ; la mise en accessibilité du métro, c'était pour la ligne D, le mandat de Michel Noir ; Raymond Barre, pour la programmation des ascenseurs du métro sur dix ans ; la ligne de tram accessible c'était Raymond Barre ; la création du cahier des charges des arrêts de bus accessibles, c'était 1998, c'était Raymond Barre ; la création du cahier des charges pour les emplacements GIC-GIG, c'était dans le même mandat ; les premiers bus accessibles, 1995, Raymond Barre ; les premiers sanitaires publics accessibles, c'était Raymond Barre ; la création d'une ligne budgétaire « accessibilité Grand Lyon », Raymond Barre -je crois savoir que vous l'avez supprimée- ; et enfin l'élaboration du schéma directeur « accessibilité Grand Lyon 2000, vous l'aviez voté, c'est un travail qui avait été réalisé à l'initiative de M. Barre, qui m'avait demandé d'en conduire les travaux.

Je crois que la seule chose qui aura marqué votre mandat pour ce qui concerne l'accessibilité des handicapés, ce sont les berges du Rhône, qui ne sont pas accessibles aux handicapés !

(Protestations dans les bancs de la Majorité.)

J'ai lu la presse, ce n'est pas moi qui m'exprime, ce sont les associations qui se sont exprimées pour dire que leurs demandes n'avaient pas été prises en charge et d'ailleurs vous avez organisé après

des réunions, pour répondre à leurs attentes et je crois qu'il y en a une prochainement.

Donc, voilà un regret quand même au terme de ce mandat, qu'il n'y ait rien de vraiment très fort qui ait été lancé en direction des personnes handicapées dans notre ville. Je voudrais également rappeler peut-être que cette loi de février 2005, je crois savoir Monsieur le Maire que tant au Sénat, qu'à l'Assemblée Nationale, les Groupes Socialistes ont voté contre. Donc il est bien difficile aujourd'hui de se parer d'un texte contre lequel on s'est battu ! Je vous remercie.

Mme GUILLAUME Sylvie, Adjointe : D'abord, sur la délibération d'aujourd'hui qui nous est soumise, M. Huguet a eu une lecture particulière de cela, puisque ce n'est pas réellement la loi qui prévoit la subtilité de la création des commissions communales et des commissions intercommunales, mais des interprétations.

Alors, c'est vrai que c'est très compliqué, parce qu'il y a autant d'interprétations que de textes contradictoires à l'égard de ces commissions : c'est quelque chose d'ennuyeux et de compliqué, parce que la loi et les décrets semblent ne tenir aucun compte des compétences respectives des collectivités -je ne veux pas rentrer dans trop de détails- et notamment, ne tiennent pas compte des compétences de la collectivité intercommunale, telle que la nôtre est constituée et dont elle s'est dotée.

C'est compliqué aussi parce que voilà plus de deux ans et demi maintenant que la loi a été votée, en 2005, et que des décrets devaient paraître, mais les modalités précises de mises en application, notamment des commissions communales d'accessibilité des personnes handicapées et intercommunales, ne sont pas véritablement fixées.

Alors, peut-être que Mme Bachelier nous dira un jour ce qu'elle entend de tout cela. Pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, Mme Bachelier est la Déléguée interministérielle à l'accessibilité, je crois qu'elle l'est encore !

Donc pour cette délibération, à l'instar de la plupart des grandes villes que nous avons consultées, je propose de passer outre ces difficultés d'interprétation et à titre de précaution, de créer, effectivement, au sein de notre collectivité une commission communale d'accessibilité des personnes handicapées dans l'attente que des précisions nous soient données, notamment sur les compétences respectives qui sont prises en charges par la commission communale d'accessibilité et la commission intercommunale d'accessibilité et on verra bien s'il est nécessaire de substituer une commission plus tard avec la mise en forme au niveau intercommunal.

D'ailleurs, j'allais dire, d'une certaine manière, si nous n'avions pas créé cette commission communale d'accessibilité, vous nous auriez dit qu'il aurait fallu la créer, toute chose égale par ailleurs, je préfère

qu'on ait cette précaution d'usage et que l'on puisse se mettre en route par la suite.

Sur la deuxième partie de votre propos, je reconnais bien là quelques petites filières du 3e arrondissement sur ces commentaires. Vous avez cité un certain nombre d'exemples, Monsieur Huguet, sur des réalisations, disons, des projets de réalisations qui se sont mis pour partie en place, mais pour beaucoup, exclusivement sur la question des personnes à mobilité réduite prise sous l'angle des personnes présentant un handicap physique.

Et il est vrai heureusement que depuis un certain nombre d'années, les uns et les autres, nous nous sommes mobilisés pour permettre de rendre cette ville accessible aux personnes en fauteuil roulant. Mais il ne suffit pas, effectivement, de prévoir des places de stationnement GIC GIG, encore faut-il qu'elles soient aux normes et en nombre suffisant. C'est ce que nous avons fait depuis six ans, puisque nous avons une augmentation de plus de 40 % du nombre de ces places accessibles selon les meilleures normes d'accessibilité.

Il ne s'agit pas seulement de prévoir que des lignes de tram, encore faudrait-il que ces lignes soient prévues, soient accessibles, mais il faut également permettre que tout le réseau de transport le soit effectivement.

C'est pourquoi les stations de métro sont équipées en ascenseurs, que plus de 50 % de trafic à bord des bus se fait désormais à bord d'un bus accessible.

Vous avez parlé de nombreux établissements recevant du public en indiquant que depuis de très nombreuses années, ceux-ci étaient accessibles. Excusez-moi, mais on vient de faire un test diagnostic sur 18 bâtiments recevant du public. Il en reste 281 en diagnostic à faire d'ici la fin de l'année prochaine. Je peux vous dire, si j'ai bien reçu le message de la part des services qui m'ont rendu le premier diagnostic sur ces 18 premiers bâtiments test, que les quelques 250 points de contrôle de l'accessibilité montrent qu'il y a encore beaucoup de travail à faire et que ces bâtiments que vous avez signalés tout à l'heure, certes, ont fait l'objet d'inattention, mais manifestement pas suffisamment pour les rendre effectivement accessibles. Je citerai par exemple la question des Ecoles où mon Collègue Fournel a été très attentif à passer de 35 % d'écoles accessibles, à plus de 54 % maintenant, à la fin du mandat.

Donc, vous voyez qu'il y a plein de choses à voir de ce côté-là. Et je le disais au début de mon propos, vous avez axé le vôtre sur la question de l'accessibilité physique à la ville, ce qui est une dimension fondamentale, j'en suis d'accord avec vous. Je partage cette idée là, mais je crois avoir démontré que nous avons encore beaucoup de travail à faire.

Je crois qu'il faut donner un élan dans d'autres domaines que l'accessibilité physique à la ville et qu'il faut effectivement, pour que les personnes en situation de handicap aient un vrai accès à la vie, comme n'importe quel citoyen, donner aussi l'accès à la culture, et permettre de rendre accessibles un certain nombre d'institutions culturelles lyonnaises (les théâtres des Célestins, de la Croix-Rousse, la bibliothèque de la Part Dieu) et faire en sorte que les tarifications à destination des personnes handicapées soient effectivement adaptées et cela a été le cas pendant ce mandat. On a fait en sorte que les personnes en situation de handicap aient un demi-tarif pour l'accès aux musées de la ville et que leurs accompagnateurs, si elles en ont besoin, entrent à titre gratuit.

Nous avons fait en sorte qu'il y ait des visites adaptées dans la plupart des musées lyonnais avec des traductions en langue SF pour les personnes sourdes, avec des visites tactiles pour les déficients visuels. Cela, c'est un accès au sens, c'est un accès à la culture. Nous avons fait en sorte aussi que les personnes handicapées aient un accès aux grandes manifestations lyonnaises.

Je fais écho à ce qui s'est passé très récemment pour les fêtes du 8 décembre. On a mis en place des navettes gratuites pour que les personnes puissent accéder aux diverses manifestations en ville, pas exactement le 8 décembre, mais avant et après, pour permettre de bons déplacements. Il y avait 35 personnes qui étaient intéressées en 2004 quand on les a mis en route, il y avait plus de 200 cette année, qui ont profité de cet accès privilégié à la fête des Lumières, grâce à notre système.

Il y a aussi l'accès aux sports. Thierry Braillard serait long et disert sur la question des piscines lyonnaises accessibles (Vaise, Saint Exupéry, Charlemagne) avec tous les systèmes de mise à l'eau que nous avons financés pour les personnes en situation de handicap, la formation du personnel pour accompagner les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité, c'est aussi l'accès à l'information. Lyon Citoyen en braille et en audio, le site Internet accessible en normes W3C, mais ce doit être sûrement, mon ami Pierre Alain Muet sait cela mieux que moi, une norme super importante. Les bibliothèques sont équipées en postes informatiques adaptés pour les personnes aveugles et déficientes visuelles. Le personnel est formé et les formations sont gratuites pour les personnes qui viennent utiliser ces postes, grâce au concours de M. Béghain –à la bibliothèque de la Part-Dieu, à la bibliothèque du Bachut, à la bibliothèque de la Croix-Rousse-

C'est l'accueil des enfants handicapés dans les structures de petite enfance et à l'école, avec la création des réseaux « différences et petite enfance » avec la mise en accessibilité, j'en disais un mot tout à l'heure, physique des écoles. Mais c'est également un travail remarquable mené par la DPSE qui s'appelle « vivre ensemble à l'école » et qui a été une dimension de sensibilisation des petits Lyonnais à la différence, parce

que tout se joue à ce moment-là, pour regarder l'avenir avec les personnes handicapées de façon citoyenne.

C'est la question du handicap mental, on l'a beaucoup oublié, avec la création des Conseils locaux pour la santé mentale. Plusieurs arrondissements de notre ville en ont créés et je sais gré au maire de l'avoir fait et le soutien accru aux associations qui ont œuvré dans le domaine du handicap psychique, lui aussi, assez peu reconnu, et je veux signaler là le soutien que nous avons formulé, notamment auprès de l'UNAFAM.

Dernier message parce que je n'ai quand même pas eu l'occasion de faire un bilan très exhaustif de tout cela, donc une fois en 7 ans ce n'est quand même pas bien méchant. Je voulais signaler le dernier « bébé » en matière d'accessibilité, c'est la question handi-accueillants que nous avons lancée cette année qui vont permettre à beaucoup de commerces dans deux zones test, Lyon Presqu'île et Lyon 8e, d'être mises en accessibilité pour permettre justement que chacun profite du commerce de proximité. J'espère que nous pourrons étendre à d'autres zones commerciales ce type de dispositif et c'est enfin, je tenais aussi à le dire, pour à peu près la même raison que vous avez signalé l'action de M. Deschamps tout à l'heure- l'action conjointe avec M. Jacot sur le plan d'action global en faveur de l'emploi de personnes handicapées dans le personnel municipal. On était à – 4 % en 2001, on est à 5,56 % avec une modification des critères en 2006 et mon objectif est d'être d'équerre sur le taux de 6 % de personnes handicapées employées à la Ville de Lyon, mais plus qu'une question de taux, je crois que c'est l'acquisition d'une culture commune que nous essayons de mettre en place et j'espère réussir à la mettre en place dans les différents services et directions de la ville. J'en veux pour preuve la participation importante des agents lors des sessions de formation qui se sont déroulées ces derniers mois.

Voilà. En plus de l'accessibilité physique que je voulais signaler dans cette Assemblée et j'espère que nous pourrons continuer d'œuvrer avec les commissions quelles que soient leur forme à l'avenir, à la fois de concertation, de suivi, de travail thématique avec les associations de personnes handicapées.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci Madame Guillaume. Je vois que M. Huguet n'était pas assez bien informé. Regardez « aimerlyon.com ». Il y a tous les bilans du mandat. Allez voir, reportez vous, cela vous donnera au moins des éléments pour la critique future.

Donc il faut, Monsieur Roux de Bézieux, utiliser les moyens modernes de communication, ce n'est pas vous qui me direz le contraire.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)